



GRILLE DES SALAIRES MINIMA DE BRANCHE TOUJOURS PAS D'ACCORD EN VUE

(0959)

BRANCHE
Laboratoires de biologie médicale

Cela fait maintenant 6 mois et 5 réunions que la négociation sur la grille des salaires minima de branche a été rouverte.

Après une position bloquante du Syndicat Des Biologistes (SDB), seul syndicat patronal présent dans les négociations jusqu'en début 2022 et qui avait débouché sur une circulaire unilatérale patronale de recommandations en novembre 2021.

L'arrivée de 3 organisations patronales dans la branche et la mise sous tutelle des CPPNI, par le Ministère, a donné un autre ton aux réunions.

Toutefois, la dernière proposition patronale reste bien indécente dans le contexte de fortes augmentations des profits dans les laboratoires en 2020 et 2021.

Lors de la dernière réunion du 9 mars 2022, les 3 organisations syndicales-FNIC CGT, FO, CFDT-ont renouvelé des revendications communes :

- ➔ **Augmentation linéaire de 5 % sur la base du dernier accord de branche sur les salaires minima de juillet 2020.**
- ➔ **Déplafonnement de la prime d'ancienneté à 18, 21 et 24 ans.**
- ➔ **Déblocage du coefficient 290.**

Alors que **le chiffre d'affaires** dans les LBM a **augmenté de 35 %** en 2020, et devrait être au moins du même niveau en 2021, les Chambres Patronales n'ont fait aucune nouvelle proposition. **Au contraire, elles ont joué la provocation en précisant que les salariés-es ne devaient pas être si mécontents-es puisqu'il n'y avait pas de grève !**

Voilà donc l'indicateur patronal pour augmenter les salaires : c'est le baromètre social, on devrait d'ailleurs plutôt dire le thermomètre social !

Rien d'étonnant, puisque c'est la constante que l'on voit très souvent dans de nombreuses entreprises, que ce soit dans notre branche professionnelle ou dans d'autres.

Les droits inscrits dans notre Convention collective sont les droits minima qui, obligatoirement, s'appliquent dans tous les laboratoires. Plus ils seront de haut niveau, plus cela se répercutera dans toutes les entreprises de la branche.

Aujourd'hui, les 3 Organisations Syndicales de salariés-es font bloc : nous avons maintenant besoin de l'intervention de tous les travailleurs et toutes les travailleuses des laboratoires de biologie médicale extrahospitaliers pour peser dans les négociations.

La prochaine réunion de négociation se tiendra le 27 avril 2022. Construisons dès maintenant le rapport de force, et organisons des grèves le 31 mars 2022 dans le cadre de l'appel de la Fédération.

TABLEAU REGROUPANT L'IMPACT DES 3 CIRCULAIRES PATRONALES DE RECOMMANDATION DEPUIS JUILLET 2020

Coef.	Accord de branche TH	Recommandation patronale		Recommandation patronale		Dernière proposition patronale et recommandation mars 2022				revendication TH intersyndicale 5% par rapport à 2020	
		juil-20	avr-21		nov-21		taux horaire	Annoncé patronal	Réal/nov-21		Calcul réel rapport juil-20
			% juil-20	% avr-21	% juil-20	% avr-21					
135	10,15	10,3	1,48%	10,55	2,43%	10,58	4,20%	0,28%	4,24%	10,66	
150	10,17	10,32	1,47%	10,57	2,42%	10,60	4,20%	0,28%	4,23%	10,68	
160	10,2	10,35	1,47%	10,59	2,32%	10,63	4,20%	0,38%	4,22%	10,71	
170	10,23	10,38	1,47%	10,61	2,22%	10,66	4,20%	0,47%	4,20%	10,74	
180	10,27	10,42	1,46%	10,63	2,02%	10,70	4,20%	0,66%	4,19%	10,78	
200	10,33	10,48	1,45%	10,65	1,62%	10,72	3,80%	0,68%	3,80%	10,85	
210	10,4	10,56	1,54%	10,68	1,14%	10,79	3,75%	1,00%	3,72%	10,92	
220	10,57	10,73	1,51%	10,8	0,65%	10,97	3,75%	1,54%	3,75%	11,10	
230	10,93	11,09	1,46%	11,16	0,63%	11,34	3,75%	1,61%	3,75%	11,48	
240	11,27	11,44	1,51%	11,5	0,52%	11,69	3,75%	1,65%	3,73%	11,83	
250	11,62	11,79	1,46%	11,86	0,59%	12,06	3,75%	1,65%	3,75%	12,20	
260	11,97	12,15	1,50%	12,22	0,58%	12,42	3,75%	1,63%	3,75%	12,57	
270	12,31	12,49	1,46%	12,56	0,56%	12,77	3,75%	1,68%	3,75%	12,93	
280	12,66	12,85	1,50%	12,92	0,54%	13,13	3,75%	1,66%	3,75%	13,29	
290	13,01	13,21	1,54%	13,27	0,45%	13,50	3,75%	1,72%	3,75%	13,66	
300	13,38	13,58	1,49%	13,59	0,07%	13,88	3,75%	2,15%	3,75%	14,05	
310	13,83	14,04	1,52%	14,04	0,00%	14,35	3,75%	2,20%	3,75%	14,52	
350	15,59	15,82	1,48%	15,83	0,06%	16,17	3,75%	2,18%	3,75%	16,37	
400	17,62	17,88	1,48%	17,89	0,06%	18,28	3,75%	2,18%	3,75%	18,50	
500	22,04	22,37	1,50%	22,37	0,00%	22,87	3,75%	2,22%	3,75%	23,14	
600	26,47	26,87	1,51%	26,87	0,00%	27,46	3,75%	2,21%	3,75%	27,79	
800	35,31	35,84	1,50%	35,84	0,00%	36,63	3,75%	2,22%	3,75%	37,08	

En l'absence d'accord, les chambres patronales ont décidé d'émettre une nouvelle circulaire de recommandation sur la base de leur dernière proposition. Alors que le coût de la vie ne fait qu'augmenter (énergie, carburant, alimentation), l'impact de cette proposition ne sera que de 0,28 % pour le coefficient 135 ou 1,7 % pour un coefficient 290.

Des miettes face à des profits en très forte croissance. Ce sera la 3^{ème} recommandation patronale de suite, mais comme les 2 premières, elle n'aura aucun caractère d'application obligatoire et sera probablement peu suivie dans les labos.

**Pour défendre ma Convention collective
Pour une augmentation des salaires de branche
Pour le déplafonnement de la prime d'ancienneté
Pour le déblocage du coefficient 290**

Le 31 mars 2022 : JE SUIS EN GRÈVE